



# REACH, qu'est-ce que c'est ?

Journée de l'USTV – 25 et 26 novembre,  
Nancy

*Denis LALART, Etienne SENECHAL, Arc International*

*Eric SEMEL, Institut du Verre*

*Marie-Alice SKAPER, Cerfav*





« **REACH** », qu'est-ce c'est :

1. Cela veut dire « riche », en anglais (*If I were a REACH man,...*)

2. Le surnom d'une nouvelle star de variété (*Reachy Martin's*)

**3. Un règlement européen sur les produits chimiques dont le but est d'encadrer, de façon stricte, la production, l'importation, l'utilisation et la mise sur le marché de toutes les substances chimiques.**

# Sommaire

- En un mot commençant...
- Les acteurs concernés par REACH
- Les grands principes
- Quelles sont les implications pour l'industrie du verre ?

# REACH – qu'est-ce que c'est ?

- **Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals**
- Entré en application en 2007
- Implique l'ensemble des acteurs produisant ou vendant un produit ou un article donné
- Principes de base :
  - Un seul règlement pour produits chimiques.
  - No Data, No Market (SIEF, FDS, CSR,...)
  - Renversement de la charge de preuve :
    - Responsabilité de l'évaluation à la charge de l'industriel
    - Autorités ne conservent qu'un rôle de contrôle

# REACH – qu'est-ce que c'est ?

- Acteurs principaux:
  - Importateurs / producteurs de substances
  - Utilisateurs en aval ; en pratique, fabricants d'articles (distributeurs et consommateurs finaux exclus)
  - ECHA : European CHemicals Agency (Helsinki)
  - Etats membres et UE



# REACH – qu'est-ce que c'est ?

- Regrouper l'ensemble des législations :
  - (Pré-enregistrement : jusqu'au 30 novembre 2008)
  - Enregistrement des substances (**Reach**)
  - Evaluation des effets potentiels (**rEach**)
  - Autorisation pour les substances très préoccupantes SVHC (**reACh**)
  - Restriction

# REACH – qu'est-ce que c'est ?

- No Data, No Market : les outils de REACH
  - SIEF : Substance Information Exchange Forum
  - CSR : Chemicals Safety Report (si substance >10 tonnes / an) : évaluation des risques sur la santé et environnement, y compris scénarii d'exposition ES; (pour ECHA)
  - SDS : Safety Data Sheet : pour substances dangereuses ; si CSR, rajouter ES ; (pour DU)
  - Liste de substances SVHC (Annexe XIV) : CMR, PBT ou vPvB ; renseignée en deux étapes par Etats Membres et Commission Européenne

# Qui fait quoi : renversement de la charge de preuve

	Importateurs / fabricants de substances	Fabricants d'articles	Etats Membres et UE	ECHA
<b>Pré-enregistrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SIEF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SIEF</li> </ul>		
<b>Enregistrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier d'enregistrement CSR (&gt; 10t/an)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier d'enregistrement CSR (si &gt; 10t/an + &gt;1t/an + SDS)</li> </ul>		
<b>Evaluation</b>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des dossiers d'enregistrement</li> </ul>
<b>Autorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remarques sur proposition de substances soumises à autorisation</li> <li>Demandes d'autorisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remarques sur proposition de substances soumises à autorisation</li> <li>Demandes d'autorisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition liste candidate</li> <li>Commission européenne valide annexe XIV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement liste candidate</li> <li>Propose liste substances soumises à autorisation</li> <li>Evaluation des dossiers d'autorisation</li> </ul>
<b>Echange d'informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SDS « renforcée »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SDS</li> <li>Transmission d'informations en aval si substance dangereuse dans article</li> </ul>		
<b>Restriction</b>	Consultation	Consultation	Propositions	Propositions



Obligation

Participation volontaire

Obligation si non communication



# Implications de REACH

- Schématiquement, on peut distinguer 3 étapes :
  - Le sort des matières premières du verre
  - Le sort du verre lui-même (en tant que substance)
  - Le sort des articles en verre

# Implications de REACH

- Matières premières :
  - Comme toutes substances, celles-ci doivent être enregistrées, faute de quoi elles ne pourront plus être commercialisées (no data, no market)
  - Obligation de communiquer : les verriers doivent expliquer à leurs fournisseurs ce qu'ils font des matières premières : **scenarios d'exposition**

Si la plus grande part des matières premières ne pose pas de problèmes, il existe cependant quelques difficultés, typiquement dans le cas de substances sujettes à précaution (procédure d'autorisation, etc.)

La clé reste des discussions avec les associations de producteurs de matières premières partenaires de l'industrie du verre

# Implications de REACH

- Le sort du verre et des articles en verre vont maintenant faire l'objet de l'exposé qui va suivre...

**Merci de votre attention**

Eric SEMEL, Institut du Verre [eric.semel@institutduverre.fr](mailto:eric.semel@institutduverre.fr)